



MAIRIE
42220 COLOMBIER

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 juin 2021

Présents : Jean-Paul VALLOT – Caroline BERGERE – Marcel TAMET – Jean-Louis BERNON – Maxime GACHE – Gilles GALLEY – Brigitte GEURJON - Jérôme GACHE - Ronan ARROUEZ.

Absent(s) excusé(s) : Françoise LECORNU

Auditeur / intervenants : Régis FANGET - maire de Thélis la Combe

Secrétaire de séance : Ronan ARROUEZ

Ordre du Jour

→ Délibération signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) :

Le maire de Thélis la Combe, M. Régis FANGET, est intervenu pour présenter la CTG qui se rapporte à la culture.

Il s'agit d'une activité intercommunale qui survit grâce à de nombreux bénévoles. Deux emplois à mi-temps sont effectifs sur la mission pour en permettre un usage optimal.

La CCMP subventionne annuellement les écoles musicales locales.

Pour la partie sociale, la CCMP finance la maison des services de St Genest-Malifaux. Une grande affluence est à noter. C'est un service qui est en plein développement.

Projet → maison des services à Bourg-Argental.

S'agissant de la jeunesse, la CCMP n'a pas la compétence, ce sont les communes qui en disposent.

Les missions locales aident la jeunesse dans le cadre de mission de réinsertion. Une seule structure à Firminy mais permanence à St Genest-Malifaux. La CCMP subventionne en partie cette mission locale. La mission locale d'Annonay intervient également à Bourg-Argental.

Enfin, la CCMP s'occupe de plusieurs crèches.

Explication CTG :

Elle remplace le CEJ qui se termine en 2022. La CAF a réformé ce système en créant la CTG.

La CTG est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants de la CCMP.

3 grands axes : la culture, le social, la petite enfance.

Convention adoptée à l'unanimité.

→ Décision modificative budget communal :

Un changement de ligne au budget concernant la dépense d'architecte intégrée au budget 2021. Adoption à l'unanimité dans la mesure où cela ne change pas le budget.

→ délibération sur la promotion des agents communaux :

Il s'agit de délibérer pour un taux permettant la promotion/avancement des agents communaux au regard des effectifs réels. Compte tenu du nombre d'agent, la commune de Colombier n'a pas d'autre choix que d'autoriser 100 % de possibilité de promotion.
Accord à l'unanimité.

→ délibération pour la compétence mobilité CCMP :

La CCMP a sollicité la commune pour valider une nouvelle compétence à savoir l'autorité organisatrice de mobilité.

Il est cependant nécessaire de modifier les statuts de la CCMP.

Délibération rejetée à l'unanimité pour la modification des statuts de la CCMP.

→ choix entreprise pour le programme voirie 2021 :

4 entreprises ont visité le chantier de voirie (impasse du plateau)

Eurovia et Buffin n'ont pas répondu.

Eiffage : 25 587 HT

EVTP : 17 982 HT (variante possible avec une moins value de -1800 € en grave émulsion)

BORNETP : 18 000 HT

DESGRUEL : 20 830 HT

COLAS : 21 835 HT (variante possible avec 15 535 HT)

L'entreprise EVTP est choisie si la grave émulsion est un produit fiable (7 voix pour et 2 abstentions).

→ mise aux normes du poteau incendie Le Murat/La Bretière + signature convention :

La borne incendie existante au Murat n'est pas répertoriée. Une borne bleue est nécessaire pour la validation de la réserve incendie.

Le devis pour la borne a été établi à 2200 € environ. De nouveau devis plus précis seront prochainement demandés.

Il faudra rédiger une convention de mise à disposition de la borne (Point Eau Incendie) et du parking pour le stationnement des véhicules pompiers.

→ Questions diverses :

- Election Régionale/Départementale :

Les élections se dérouleront à la salle des fêtes pour les élections qui se tiendront prochainement compte tenu des mesures sanitaires nécessaires à mettre en œuvre.

Date : 20 et 27 juin 2021

Prochaine réunion le 22/07/2021 à 20h00